

ATTESTATION D'INSCRIPTION COMME DEMANDEUR D'EMPLOI A23F

BIEZEMANS PIERRE 479 Bte 9, Chée de Roodebeek 1200 Woluwe-Saint-Lambert N° IBIS B86074141 Numéro National 86091932504

Votre inscription comme demandeur d'emploi a été enregistrée le 20/06/2012

et est valable aussi longtemps que vous serez indemnisé(e) par l'ONEM

Vous allez introduire une demande d'allocations de chômage auprès d'un organisme de paiement (CAPAC ou syndicat). **Remettez-lui cette attestation**, preuve de votre inscription chez Actiris.

ATTENTION! Votre inscription sera annulée

- 1. Si vous nous le demandez expressément par écrit ou par notre site internet.
- 2. Si vous ne donnez pas suite à nos convocations.
- 3. Après 4 semaines de travail salarié ou indépendant: l'ONSS nous informera que vous travaillez.
- 4. Après 4 semaines de maladie indemnisée par votre mutuelle: l'INAMI nous informera que vous êtes malade.

Si votre inscription est annulée, il vous appartiendra de vous réinscrire chez ACTIRIS dès que vous serez à nouveau à la recherche d'un emploi.

INFORMATION

Depuis le 1er juillet 2004, un plan d'accompagnement actif des chômeurs est d'application selon l'Accord de Coopération passé entre l'Etat Fédéral, les Communautés et les Régions. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, ACTIRIS accompagne les chercheurs d'emploi dans le cadre du dispositif de construction du projet professionnel.

Toute demande de renseignements peut être envoyée à l'adresse suivante :

chercheursemploi@actiris.be

Les données personnelles fournies sous votre responsabilité sont traitées et conservées dans des bases de données dont la gestion est assurée par ACTIRIS dans le cadre de sa mission de promotion et d'organisation du recrutement et du placement des travailleurs. Elles donnent lieu aux droits d'accès et de rectification prévus par la loi du 08/12/1992 sur la protection de la vie privée.